

De l'autre côté de l'Afrique

La veille agricole

N°4/2020 du 02/10/20

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



COVID-19

- **Zone AEOI – Une légère augmentation du nombre de cas après 3 semaines de baisse.** Le nombre de nouveaux cas a augmenté de 11% cette semaine par rapport à la semaine précédente, Au Kenya, ce sont 1142 nouveaux cas détectés cette semaine (contre 866 la semaine dernière). En Ethiopie, ce sont 4569 nouveaux cas détectés cette semaine (contre 4243 la semaine dernière). Le nombre de nouveaux cas continuent de diminuer à Madagascar (+237 en une semaine).
- **Kenya – Allègement des mesures de restriction.** Dans son discours à la Nation du 28 septembre, le Président Kenyatta a étendu le couvre-feu de 2 mois, mais réduit son amplitude horaire passant de 23h à 4h (il était auparavant de 21h à 4h). La fermeture des bars et l'interdiction de vente d'alcools dans les restaurants est levée. Bars et restaurants peuvent désormais ré-ouvrir jusqu'à 22h. Les rassemblements de 200 personnes sont par ailleurs ré-autorisés. La réouverture des écoles n'a cependant pas été annoncée : le gouvernement travaille toujours aux protocoles de réouverture.
- **Ouganda – Réouverture de l'aéroport et des frontières terrestres après 6 mois de fermeture.** Le Président Museveni a annoncé le 20 septembre la réouverture de l'aéroport international d'Entebbe, après une fermeture de plus de 6 mois (sauf pour les vols d'évacuation, de rapatriement et de fret). Tous les passagers devront être en possession de test PCR négatif de moins de 72h. La mise en quarantaine à l'arrivée est a priori levée mais des précisions sont encore attendues car il est question de réduire voire d'éviter tout contact avec les résidents ougandais.

Points notables d'actualité générale

- **Burundi – Première visite officielle du Président à l'étranger.** Le président burundais Evariste Ndayishimiye, élu en juin 2020, s'est rendu en Tanzanie dans la ville frontalière de Kigoma, le 19 septembre 2020 pour rencontrer son homologue tanzanien, John Magufuli. Cette visite vise le renforcement des relations commerciales entre les deux pays, alors que 95 % des marchandises importées au Burundi passent par le port de Dar-Es-Salam. Un projet de construction d'une usine commune de traitement du nickel a été évoqué par les deux présidents : le Burundi détiendrait en effet 6 % des réserves mondiales de nickel.
- **Kenya, France – Visite officielle du Président Kenyatta en France.** Le Président Kenyatta termine une visite officielle de 3 jours (30 septembre – 2 octobre) en France. Plusieurs accords de financement (principalement dans le domaine des infrastructures) ont notamment été signés à cette occasion avec le Ministère de l'Economie et des Finances et l'Agence Française de Développement. Le Président kenyan a également été l'invité d'honneur de l'évènement BIG organisé par Bpifrance et la délégation a rencontré

plusieurs représentants d'entreprises françaises. Cette visite officielle du Président kenyan en France fait suite à la venue du Président français au Kenya en mars 2019.

- **Ethiopie – 6,3 Mds USD de recettes fiscales sur l'exercice 2019/20.** Si les recettes fiscales en ETB sont en hausse sur l'exercice 2019/20 (234 Mds ETB contre 198 Mds ETB pour l'exercice précédent) et marque une progression de 18% par rapport à l'année précédente, elles restent en-deça de l'objectif de 270 Mds ETB fixé par le gouvernement. Compte tenu de l'inflation et du taux de change, elles affichent également une baisse en devises de 0,5 Mds USD (6,3 Mds USD contre 6,8 Mds USD en 2018/19). Le principal contributeur est l'opérateur de télécommunication Ethio Telecom (585 MUSD), loin devant la Commercial Bank of Ethiopia (241 MUSD). Les brasseries Heineken et BGI-Castel seraient les 4ème et 5ème plus importants contributeurs avec respectivement 65 MUSD et 62 MUSD de contributions fiscales.
- **Soudan – Approbation d'un nouveau programme FMI.** Le Conseil d'administration du FMI a ambitieux (réforme des taux de change et du secteur monétaire, levée des subventions sur les carburants, exercice de consolidation fiscale et amélioration de la gouvernance). La mise en place de ces réformes est un prérequis nécessaire au déclenchement de l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTe). donné son accord pour la mise en place d'un programme dit de « Staff Monitored Program » (SMP) sur 12 mois. Ce programme, sans financement, établit un calendrier de réformes macroéconomiques et structurelles.
- **Maurice – Récession attendue de 13% en 2020, mais rebond dès 2021 de 7,5%.** La Banque Centrale de Maurice a publié cette semaine les prévisions de croissance pour 2020 et 2021. La crise COVID-19 et le ralentissement de l'industrie touristique et des exportations de biens et de services impacteraient la balance commerciale du pays et pourraient représenter 14% du PIB en 2020. Les réserves en devises du pays s'élèvent à près de 7 Mds USD et représentent plus d'un an d'importations de biens et de service.
- **Rwanda, France – La Cour de cassation française confirme la remise de Félicien Kabuga à la justice internationale.** Arrêté à son domicile près de Paris, en mai dernier après 26 ans de cavale, Félicien Kabuga est accusé d'être le principal commanditaire et financeur du génocide rwandais qui a fait 800 000 victimes tutsis au Rwanda en 1994. Il est soupçonné d'avoir soutenu et armé des milices hutues ethniques. Il avait également créé la Radio-Télévision Libre des Mille Collines (RTLM), un radiodiffuseur rwandais qui encourageait activement les gens à rechercher et à tuer toute personne d'origine tutsie. Tous les recours ont désormais été épuisés en France et la Cour de cassation a ainsi confirmé le transfert de Félicien Kabuga à Arusha (Tanzanie) auprès du tribunal international de l'ONU. Les avocats de l'ancien homme d'affaires avaient notamment fait valoir l'état de santé de leur client désormais âgé de 80 ans.

Actualités agricoles

- **Kenya – Volonté de renforcement du secteur de la pêche.** Le Président Uhuru Kenyatta a rappelé la volonté du gouvernement de faire de la pêche un secteur clé de l'économie kenyane en valorisant davantage les ressources halieutiques. Plusieurs mesures ont été présentées dont la construction d'une usine de transformation de thons dans le nouveau port de Liwatoni. Le port devrait ouvrir ses portes en mars 2021 et voir le débarquement des thons pêchés dans les eaux kenyanes. L'Etat mobilisera 110 millions d'USD pour renforcer le secteur et accroître les capacités de pêche : les investisseurs privés sont appelés à contribuer au plan d'expansion du secteur.
- **Kenya – Relance du secteur horticole mais inquiétudes vis-à-vis de la résurgence du COVID-19 en Europe.** La production horticole kenyane a ralenti depuis le début de la crise COVID-19 : la production de fleurs aurait diminué de 20% et celle des légumes de 23% au cours des 8 derniers mois. Sur le 1er semestre 2020, les revenus de l'horticulture seraient néanmoins en hausse de 5 milliards de Shillings par rapport au 1er semestre 2019, atteignant 81 Mds KES (soit environ 630 M€). Alors que l'augmentation des commandes de l'étranger a incité les entreprises à relancer la production et que les usines de transformation et d'emballage, qui avaient été fermées ou fonctionnaient en sous-capacité, reprennent leur activité, l'évolution de la situation sanitaire en Europe inquiète les acteurs du secteur, craignant notamment une nouvelle fermeture de l'espace aérien.

- **Ethiopie – Des revenus en hausse pour la filière café et épices.** L'Autorité éthiopienne du café et du thé a annoncé que les exportations de café ont représenté un total de 870 MUSD sur 2019/20, soit une hausse de 91 MUSD par rapport à l'exercice précédent (+11%). Cela représente un total de plus de 270 000 tonnes de café exportées, soit une augmentation de 40 000 tonnes par rapport à l'exercice précédent (+17%). L'Allemagne, l'Arabie saoudite et les États-Unis sont les principaux acheteurs du café éthiopien. Concernant les épices, les exportations représentent un total de 16 MUSD (soit 12 000 tonnes). Les autorités éthiopiennes tablent sur une poursuite de la croissance pour l'exercice 2020/21 en visant une production total exportée de 312 000 tonnes de café, représentant une valeur totale de 1,1 Mds USD.
- **Madagascar – Accompagnement de 200 000 agriculteurs à la conversion en agriculture biologique.** A travers le programme national d'appui à l'entrepreneuriat Fihariana et avec l'appui du syndicat malgache de l'agriculture biologique (SYMABIO), 200 000 paysans vont bénéficier d'un appui à la conversion en agriculture biologique. Le programme d'accompagnement comprendra un volet financement, en proposant des prêts bonifiés, et un volet technique, en proposant des formations, le déploiement de techniciens et un accès facilité aux marchés locaux et internationaux. Les productions malgaches d'huiles essentielles, d'épices, de vanille et de crevettes représentent des débouchés importants sur le marché international et tout particulièrement en production biologique. Selon le SYMABIO, la valeur des exportations de produits biologiques s'est élevé à 94 MUSD en 2019, et représente aujourd'hui de véritables opportunités de création de valeur ajoutée pour le secteur agricole malgache.
- **Maurice – Baisse de la production agricole et halieutique.** Dans ses derniers chiffres rendus public, l'institut mauricien de la statistique indique que la production de poisson a diminué de 22,3 % entre janvier et juin 2020 en passant de 15 800 tonnes à 12 278 tonnes. La production animale connaît également une baisse sensible en passant de 1 459 tonnes à 1 192 tonnes soit une baisse de 18,3 %. La production sucrière a quant à elle fortement diminué, passant de 11 709 tonnes de sucre au 1er semestre 2019 à 5 082 tonnes au 1er semestre 2020 (soit une baisse de 56%, notamment liée à la réduction de 62% des surfaces plantées). La production de thé (feuilles vertes) a également chuté de près de 50% passant de 4970 tonnes à 2606 tonnes.
- **Seychelles – Le gouvernement se dote d'un plan stratégique pour piloter son développement marin.** Les Seychelles se sont dotés d'un Plan Spatial Marin (MSP), établissant une feuille de route pour la planification marine et établissant les principes directeurs pour le développement et la conservation de son espace maritime. Les nouvelles aires protégées sont divisées en deux zones : les zones de haute protection de la biodiversité (où presque aucune activité humaine d'extraction n'est autorisée) et les zones de protection de la biodiversité moyenne et d'utilisation durable (conçues pour conserver les écosystèmes naturels tout en autorisant certaines activités économiques, notamment la pêche, les charters touristiques, les énergies renouvelables, etc.).

Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Kenya, UK – Vers un accord économique bilatéral entre le Kenya et le Royaume-Uni.** Cette décision du gouvernement kenyan fait suite aux retards pris par la Tanzanie et l'Ouganda pour rejoindre le Kenya dans les négociations de l'accord commercial en tant que bloc régional. Le Brexit, prévu pour le 31 décembre 2020, mettra en effet un terme à l'accord actuel entre le Royaume-Uni et la CAE qui octroie à ces derniers une exemption de taxes et de quotas pour entrer sur le marché britannique. Le Kenya devrait ainsi poursuivre les négociations seul, tout en laissant la possibilité aux autres pays de la CAE de l'y rejoindre.
- **Kenya – Limitation des importations de maïs.** Le gouvernement a annoncé plusieurs mesures visant à limiter les importations de maïs. L'exécutif a ainsi appelé les meuniers à s'approvisionner auprès des producteurs locaux et compte faciliter l'accès aux installations de stockage pour réduire les pertes post-récolte. Les minotiers devront ainsi s'approvisionner sur le marché local sur la base d'un prix minimum de 2500 KES (soit 23 USD) par sac de 90 kg avant de se tourner vers les importations. Par ailleurs, l'Office national des céréales et autres produits agricoles (NCPB) réduira de 70 % le tarif payé par les producteurs pour le stockage et de 50 % les frais versés pour le séchage de maïs. Ces dernières dispositions devraient

permettre de réduire les pertes post-récolte qui affectent jusqu'à 40 % de la récolte du pays et d'augmenter ainsi les revenus des producteurs. Pour rappel, le Kenya aurait consommé 4,7 MT de maïs en 2019/2020. Le pays devrait importer 1,2 MT de maïs en 2020/2021 contre 0,9 MT un an plus tôt.

- **Ethiopie – Fin des subventions pour la production et l'importation de sucre.** En Ethiopie, la production et l'importation de sucre ne seront plus subventionnées. La hausse des coûts de production sur le marché local ainsi que des coûts d'importation a notamment conduit le gouvernement à mettre fin à ces subventions mises en place il y a une dizaine d'années. Cette mesure s'inscrit dans le cadre des réformes engagées par le gouvernement éthiopien dans le secteur sucrier, avec la privatisation de plusieurs usines publiques et la possibilité offerte aux entreprises privées d'importer du sucre dans le pays.
- **Ouganda, Kenya – Remise en cause d'un accord visant à abolir les droits de douane sur les jus de fruits kenyans.** Les autorités ougandaises seraient revenues, ces derniers jours, sur un accord visant à abolir les droits de douane de 12% sur les jus de fruits fabriqués au Kenya. Selon les acteurs kenyans, cette taxe rendrait les produits kenyans plus chers que ceux fabriqués en Ouganda. L'Ouganda reste la première destination d'exportation pour le Kenya au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), même si un ralentissement a été observé ces derniers mois.
- **Seychelles – Levée de l'interdiction d'exporter du vivaneau rouge.** Le ministre de la pêche et de l'agriculture a indiqué que dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, le gouvernement suspendait la décision, prise en février dernier, d'interdire les exportations de vivaneau rouge. Egalement appelé « bourzwa » en créole local, le vivaneau a vu son prix augmenter au cours de la dernière décennie en raison notamment de la surpêche. Environ 50 tonnes sont exportées chaque année.

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi
à l'adresse : www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya



Auteur : Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Nairobi (adresser les demandes à vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : vincent.abt@dgtresor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.


MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*